



**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'AFRIQUE**

*Réunion du Conseil consultatif sur la statistique  
en Afrique (ABSA)  
10 et 11 mai 2004  
Addis-Abeba*

**Les statistiques à la CEA :  
Un cadre d'action**

**(Projet)**

ECA/ABSA/05/2004/F18

# Projet de rapport

## Introduction

1. Le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA) a tenu sa première réunion au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba les 10 et 11 mai 2004.

## Participation

2. La réunion a rassemblé des représentants des pays et organisations ci-après: Afrique du Sud, Congo, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal, Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Centre de suivi écologique (CSE) du Sénégal, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), École nationale d'économie et de statistique appliquée de Côte d'Ivoire, Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est en Tanzanie, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et Banque africaine de développement (BAfD).

3. Des observateurs du Bureau international du Travail (BIT), du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS 21), de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et de la Banque mondiale ont également participé à la réunion.

4. On trouvera à l'Annexe IV la liste complète des participants.

## Compte rendu des travaux

### Cérémonie d'ouverture (Point 1 de l'ordre du jour)

5. Le Directeur de la Division des politiques économiques et sociales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a présidé la séance d'ouverture et souhaité la bienvenue aux participants. Le Secrétaire exécutif de la CEA a prononcé une allocution liminaire.

### Élection du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Conseil a élu les membres du Bureau comme suit :

Président :	Afrique du Sud
Premier Vice-Président :	Congo
Second Vice-Président :	Kenya
Rapporteur :	COMESA

7. Le Directeur a invité le Président du Conseil nouvellement élu à prendre la présidence de la réunion.

### **Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation (Point 3 de l'ordre du jour)**

8. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour, après avoir modifié le temps alloué à l'examen du document intitulé « Les statistiques à la CEA : Cadre d'action ». On trouvera l'ordre du jour ainsi approuvé à l'Annexe II du présent document.

### **Adoption du rapport de la réunion de mise en train d'ABSA (Point 4 de l'ordre du jour)**

9. Le Conseil a examiné le rapport de la réunion de mise en train d'ABSA, tenue en mai 2003. Les points ci-après ont fait l'objet de questions et d'observations :

- a) Il a été souligné que les représentants du Ghana, de Madagascar et du Mozambique n'avaient pas été cités nommément dans le rapport;
- b) Le secrétariat a rappelé qu'au moment de la réunion de mise en train les représentants des utilisateurs du Ghana, de Madagascar et du Mozambique n'étaient pas encore connus et que la CEA devait contacter les directeurs des offices nationaux de statistiques de ces pays pour obtenir les noms des représentants nationaux. Le secrétariat a confirmé que cela avait été fait;
- c) Les participants ont étudié la possibilité d'organiser les réunions d'ABSA par roulement dans les différents États membres ; l'avantage de cette option était de permettre à ces derniers de partager leurs expériences dans un environnement opérationnel. Le membre ougandais du Conseil a appelé l'attention des participants sur le fait que son pays avait proposé d'accueillir la première réunion d'ABSA. L'Ouganda proposait désormais d'accueillir la prochaine réunion;
- d) Des erreurs typographiques devant être corrigées ont été signalées dans la version française.

10. Le secrétariat a pris note des observations formulées et le Conseil a approuvé le rapport de la réunion de mise en train d'ABSA, en priant le secrétariat d'effectuer les corrections demandées.

### **Discours de bienvenue du Secrétaire exécutif**

11. Le Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement fait l'historique de la création d'ABSA. Il a reconnu que la CEA n'avait pas été très active ces dernières années dans le domaine du développement de la statistique en Afrique et a rappelé sa volonté de restructurer les activités statistiques à la CEA, en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes, à l'appui des efforts de développement de la statistique en Afrique. Il a ensuite invité les participants à examiner les documents élaborés par le secrétariat et à proposer des moyens permettant au continent de relever les nouveaux défis en matière de statistique. Il a évoqué la création du Forum pour le développement de la statistique en Afrique, initiative commune dans l'esprit du Plan d'action de Marrakech sur les

statistiques, dont la première réunion était prévue les 12 et 13 mai 2004. L'un des résultats attendus était la définition de modalités pour la constitution de partenariats solides dans ce domaine, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. En conclusion, le Secrétaire exécutif a réaffirmé son attachement au développement de la statistique en Afrique et à la mobilisation de ressources à cette fin.

12. Au nom des participants, le Président du Conseil a remercié le Secrétaire exécutif de sa contribution à une entreprise d'importance au service de la communauté statistique africaine.

**Cadre stratégique du développement de la statistique en Afrique** (Point 5 de l'ordre du jour)

13. Le secrétariat a présenté le document intitulé « Développement de la statistique en Afrique : un cadre stratégique ».

14. Les membres du Conseil ont formulé des observations d'ordre général et spécifique sur le cadre stratégique proposé, à savoir :

### **Observations générales**

- a) Le développement de la statistique devrait être considéré comme une dimension du développement englobant les stratégies de réduction de la pauvreté;
- b) Les offices nationaux de statistiques participent à environ 90% des activités statistiques, alors que les organisations sous-régionales, régionales et internationales se chargent du reste;
- c) Le cadre stratégique comprend un nombre considérable de propositions qui doivent être classées par ordre de priorité;
- d) Il est nécessaire de tirer les enseignements du Plan d'action d'Addis-Abeba, initiative louable mais dont la mise en œuvre a échoué; le nouveau cadre proposé doit indiquer explicitement comment la mise en œuvre de cette initiative aurait pu être mieux réalisée.

### **Cadre**

- e) Le cadre stratégique est un bon ensemble mais il convient d'améliorer certains détails relatifs notamment à l'ordre de priorité des objectifs, à la voie à suivre, à la coordination avec les autres intervenants et aux modalités de collaboration ;
- f) L'inventaire des initiatives n'est pas complet ; en effet, pour des organisations comme la BAfD, rien n'est dit du financement qu'elles apportent à certaines initiatives répertoriées dans le document. Certains participants ont proposé de considérer le cadre comme un point de départ et de procéder à l'inventaire des initiatives en cours, en incluant leur description détaillée, leurs objectifs et échéances, leurs destinataires, leur portée géographique et leurs sources de financement;

- g) Il est nécessaire de préciser la délimitation entre les domaines d'activité respectifs des offices nationaux de statistiques et des autres producteurs de données intervenant dans des secteurs précis;
- h) Il faut que les mesures proposées soient durables et, compte tenu du fait que les offices nationaux de statistiques peuvent avoir une influence directe sur certains facteurs mais pas sur tous, qu'elles soient adressées aux acteurs compétents;
- i) Un cadre méthodologique global est nécessaire, qui corresponde aux exigences du programme de développement repris dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris le mécanisme d'évaluation intra-africaine ; effectivement, il n'existe actuellement qu'un ensemble limité d'indicateurs disparates et le risque d'incohérence est élevé;
- j) La production de statistiques pertinentes et d'actualité est un facteur clé du processus de développement;
- k) Il est nécessaire que les bases de données soient actives pour que les utilisateurs puissent y avoir accès;
- l) Un cadre institutionnel est indispensable pour coordonner les différents producteurs de données et ces dernières doivent aller au-delà de la production des offices nationaux des statistiques;
- m) Il est nécessaire de préciser la répartition des tâches.

### **Domaines spécifiques**

- n) Le faible niveau de participation des statisticiens et des organisations africains aux instances internationales et aux activités techniques internationales doit être relevé;
- o) L'assistance technique apportée aux centres de formation statistique doit être mieux définie et le cadre stratégique doit englober la formation nationale et sous-régionale;
- p) Il convient de multiplier les possibilités de formation, grâce à des sessions spéciales destinées aux étudiants sur le point d'obtenir leur diplôme;
- q) Il est nécessaire d'introduire les activités non marchandes dans la comptabilité nationale ; et de mettre au point une meilleure mesure de la contribution des femmes ; le guide établi par le Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) peut être utile à cet égard au même titre que l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), également

mis au point par le CAGED à l'appui de la collecte de données ventilées par sexe;

- r) Il est possible de faire davantage participer les offices nationaux de statistiques aux activités menées dans des domaines comme l'environnement, dans le cadre du NEPAD.

15. Le secrétariat a remercié les participants de leurs observations et les a assurés qu'il prenait note de leurs préoccupations. Il a toutefois ajouté les observations suivantes :

- a) Le cadre proposé est un cadre de référence comme indiqué à la deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI II), qui a décidé de supprimer les plans d'action au niveau régional;
- b) Il convient de préciser qu'il ne s'agit que du début d'un processus et il va de soi que de tels processus commencent par un inventaire des initiatives en cours et programmées. Le secrétariat n'estime pas que l'inventaire peut être exhaustif à ce stade. En fait, il était prévu que les partenaires fassent l'inventaire des projets et des programmes de développement de la statistique en Afrique, y compris les sources de financement, avant de participer à la première réunion du Forum et que la CEA s'en inspire pour établir un document de synthèse aux niveaux national, sous-régional et régional, afin d'améliorer le cadre stratégique;
- c) Le débat sur la répartition des tâches et les priorités ne peut, bien entendu, intervenir avant que les partenaires soient en mesure de faire connaître, pendant la réunion du Forum, leurs projets et programmes statistiques respectifs en Afrique;
- d) S'agissant du domaine précis de la parité, le secrétariat a expliqué au Conseil que la CEA s'apparentait à un système décentralisé dans le cadre duquel différentes divisions exécutaient des activités statistiques comme l'indicateur mentionné précédemment et le projet relatif à l'état de la bonne gouvernance en Afrique géré par la Division des politiques et de la gestion du développement. Le secrétariat prendra les mesures nécessaires pour diffuser tous les instruments découlant de ces projets de façon qu'ils soient opérationnels au niveau des pays;
- e) Il faut créer un réseau de centres de formation statistique pour surmonter le déséquilibre considérable entre la situation des pays francophones et celle des pays anglophones.

16. En conclusion, le Conseil a adopté un ensemble de recommandations, numérotées de 1 à 9, qui sont reprises à l'Annexe I.

### **Statistiques à la CEA : un cadre d'action** (Point 6 de l'ordre du jour)

17. Le secrétariat a présenté le document intitulé « Statistiques à la CEA : un cadre d'action », qui avait été mis à la disposition des membres du Conseil avant la réunion.

18. Les participants ont félicité la CEA de la qualité de ce rapport et de la relance des activités statistiques à la Commission. Ils ont par ailleurs soulevé les questions ci-après :

### **Observations générales**

- a) Il est préoccupant que la fonction statistique à la CEA n'ait pas de place fixe et il est donc nécessaire de rationaliser le cadre institutionnel, de rétablir une division de statistique et d'engager un nombre suffisant de fonctionnaires ayant les compétences demandées pour exécuter le programme de travail proposé;
- b) Un pôle de données doit être créé à la CEA pour ne plus se trouver dans une situation où les données sur l'Afrique proviennent de Washington ou de Pennsylvania University ; certains participants préféreraient que la CEA aide les pays à mettre au point leurs propres bases de données et à en diffuser les produits ; d'autres estiment qu'il serait judicieux de procéder à un inventaire préliminaire. Quelle que soit l'option retenue, la qualité des données doit être garantie;
- c) On s'attend que la CEA joue un plus grand rôle en matière de coordination et de promotion des statistiques, comme elle l'a fait par le passé; dans le cadre des activités de plaidoyer, il convient d'émettre des signaux clairs et de définir des objectifs précis assortis d'échéances;
- d) Il est nécessaire d'établir des partenariats avec d'autres organisations sous-régionales et régionales en Afrique, compte tenu du manque des ressources et pour éviter les doubles emplois; la CEA devrait organiser des réunions préparatoires avant les grandes manifestations statistiques internationales;
- e) Le rôle de la CEA dans les questions de méthodologie devrait être étendu, en particulier en ce qui concerne les normes pour les pays africains;
- f) Il convient de mieux ancrer le programme au Plan d'action de Marrakech sur les statistiques. Les pays doivent contrôler la réalisation des OMD et des DSRP, dont les indicateurs doivent être reliés aux systèmes statistiques. Un modèle de plan directeur existe et pourrait être utilisé à cet égard.

### **Observations spécifiques**

- g) Les pays attendent beaucoup de la CEA en matière d'assistance technique;
- h) Il faut encore une fois préciser que les activités statistiques sont principalement exécutées au niveau national, ce qui exige des systèmes nationaux autonomes plutôt que des systèmes sous-régionaux et régionaux;
- i) Un calendrier doit être fixé pour le programme de travail proposé, compte tenu des considérations relatives aux ressources humaines et financières;
- j) Il convient de rectifier la tendance à favoriser les statisticiens économiques au détriment des statisticiens sociaux dans le programme de recrutement proposé ;

## Informations communiquées par certaines organisations

- k) PARIS 21 a rappelé son rôle de collaboration, informé le Conseil des activités menées au sein du Groupe de Luxembourg sur l'harmonisation des statistiques et proposé d'appuyer le centre régional de connaissances et d'appui dont la création est envisagée;
  - l) La BAfD a informé le Conseil des partenariats mis en place avec différentes institutions dans le cadre du Programme international de comparaison pour l'Afrique, qui est un cadre de renforcement des capacités statistiques sans limitation thématique, la démarche retenue consistant à faire un inventaire, à recenser les lacunes et à intervenir à titre individuel ou de concert avec d'autres institutions;
  - m) AFRISTAT a décrit au Conseil certains de ses projets, notamment en ce qui concerne l'assistance apportée aux offices nationaux de statistique de ses États membres pour la création de sites Web, la deuxième génération de bases de données actives et des projets relatifs à l'amélioration du Système général de diffusion des données;
  - n) Les centres de formation statistique ont fait l'éloge de la participation active de la CEA à la création de certains centres en Afrique ; ils ont également fait part de leurs préoccupations à propos du financement de programmes de formation des formateurs dans les pays concernés, la création de réseaux et l'appui aux cadres méthodologiques. Les programmes de formation statistique devraient être révisés et couvrir des thèmes comme les statistiques officielles, la gestion des systèmes nationaux et le nouveau programme de développement.
19. Le secrétariat a remercié tous les intervenants et a apporté ces précisions:
- a) Le cadre institutionnel sera examiné par la direction de la CEA;
  - b) Le mandat de la CEA porte sur la mobilisation, la recherche de consensus sur les questions de fond et l'assistance technique;
  - c) Il est important de discuter des activités de promotion lors des réunions d'ABSA, car les résolutions d'ABSA sont examinées par le Comité de l'information pour le développement (CODI), puis par la Conférence des ministres de la CEA;
  - d) Le secrétariat tiendra compte de la plupart des commentaires très utiles qui ont été faits.
20. Enfin, le Conseil a adopté une série de recommandations (de 10 à 20) qui figurent à l'Annexe 1.



### **Programme de travail 2004-2005 (point 7 de l'ordre du jour)**

21. Le secrétariat a présenté le programme de travail de l'équipe des statistiques au sein de la Division des politiques économiques et sociales.
22. Le Conseil a réaffirmé certains des commentaires faits au point 6.
23. L'accent a été tout particulièrement mis sur la nécessité d'être réaliste quant à la mise en œuvre du programme de travail, au vu du peu de ressources dont dispose la CEA. Le programme de travail doit être considéré comme un programme à géométrie variable. Il convient, dans une certaine mesure, de définir des priorités et, pour ce qui est de la mise en œuvre, la CEA doit mettre en place des partenariats et faire le bilan des expériences et des avantages comparatifs de tous les partenaires. En matière de comptes nationaux, par exemple, la Banque africaine de développement (BAfD) compte sept études pilotes en cours.
24. Il a également été souligné que la CEA devait appuyer des activités de diffusion des données et des meilleures pratiques. Cela renforcerait l'action d'AFRISTAT et de la CEDEAO qui vise à fournir des structures pour l'Internet et des sites Web aux bureaux nationaux de statistique de leurs États membres.
25. Le secrétariat a remercié tous les intervenants et a pris note des recommandations faites.

### **Société de l'information et indicateurs des technologies de l'information et de la communication (point 8 de l'ordre du jour)**

26. Le représentant de la Division de l'information pour le développement a fait une présentation intitulée « Statistiques de la société de l'information », dans laquelle il a insisté sur les nouvelles activités statistiques et les principaux problèmes liés aux statistiques de la société de l'information, à savoir la complexité croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC), la définition des indicateurs adéquats et la pérennité de la collecte des données. La Division de l'information pour le développement accorde beaucoup d'importance au suivi des TIC pour le développement et aux aspects relatifs à la mesure électronique (l'offre, la demande et l'utilisation des TIC). La Division a également expliqué le rôle de la Commission dans le cadre statistique de la société de l'information et a présenté le projet SCAN-ICT comprenant un cadre organique, une méthodologie, la collecte des données et leur traitement, et diffusion et l'exploitation des résultats. Les questions soulevées portent notamment sur l'aptitude des ONN africaines à recueillir ce genre de données sur la coordination du processus de collecte des données entre les diverses composantes des systèmes nationaux de statistique, et sur la formation.
27. Selon certains participants, le cadre statistique de la société de l'information n'est pas adapté au contexte africain, caractérisé par un manque d'infrastructures de base. Il leur a semblé que certaines étapes essentielles avaient été oubliées et que les ONN auraient sans doute des difficultés à recueillir ce genre d'informations dans un contexte marqué par la pénurie de ressources matérielles et financières.

28. Les représentants de la Division de l'information pour le développement ont fait remarquer que ces données étaient déjà réunies dans chaque pays par l'Union internationale des télécommunications (UIT), sans la participation des ONN. Or, du fait du rôle important des ONN africaines dans le suivi des politiques de développement, il était devenu nécessaire de les associer à la collecte et au traitement de ces données. En effet, les TIC sont un moyen de réduire la pauvreté et de réaliser certains des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

29. Le Conseil a décidé de recommander que la CEA collabore avec les systèmes statistiques nationaux en vue de la collecte, dans un cadre harmonisé, des données statistiques sur les TIC au service du développement.

#### **Questions diverses** (point 9 de l'ordre du jour)

30. Les membres du Conseil ont tenu à exprimer leur préoccupation au sujet des délais très courts qui leur avaient été accordés pour la diffusion du thème et du matériel technique de la **Journée africaine de la statistique**. La question de l'embargo a également été abordée, puisque les ONN avaient coutume de faire la promotion de cet événement lors des bulletins d'information de la télévision et de la radio la veille du 18 novembre, afin de pouvoir atteindre autant de personnes que possible. Par conséquent, le Conseil a approuvé la recommandation tendant à ce que le communiqué soit diffusé le 17 novembre.

31. En bref, le Conseil a pris note de propositions dans les domaines suivants:

- a) La statistique pour permettre aux responsables d'obtenir des résultats en termes de développement;
- b) La gouvernance;
- c) Le développement de la statistique comme partie intégrante du développement économique et social;
- d) La promotion des statistiques sur le chômage.

32. Après un échange de points de vue, il a été décidé que le secrétariat proposerait un thème pour cette journée.

33. Le Conseil n'a pas abordé le point subsidiaire de l'ordre du jour relatif à la **proposition de thèmes et de questions pour CODI IV**. Le secrétariat fera des propositions en temps opportun.

34. Le Directeur de la Division des politiques économiques et sociales a proposé de renommer sa division et d'adopter soit « Division de la statistique et des politiques économiques et sociales » soit « Division des politiques économiques et sociales et de la statistique ». Certains membres du Conseil ont proposé d'inclure le terme « analyse » pour plus de logique. Finalement, le Conseil a opté pour l'appellation « Division de la statistique, de l'analyse et des politiques socioéconomiques ».

**Ordre du jour provisoire, date et lieu de la prochaine réunion de l'ABSA (Point 10 de l'ordre du jour)**

35. Le membre du Conseil représentant le bureau ougandais de la statistique (UBOS) a réaffirmé que son bureau était disposé à accueillir la prochaine réunion de l'ABSA. Le secrétariat fera des propositions quant à la date et au lieu de la deuxième session de l'ABSA.

**Cérémonie de clôture**

36. Le Secrétaire exécutif s'est joint au Conseil pour la cérémonie de clôture. Le Conseil a suivi la lecture des recommandations, puis les a approuvées.

37. Le Secrétaire exécutif a remercié les participants d'être venus partager avec la CEA leurs préoccupations concernant la statistique et s'est engagé à examiner avec soin les recommandations du Conseil. Il a déclaré qu'il n'était jamais trop tard pour donner un nouveau souffle à la statistique au sein de la CEA. Concernant le programme de travail, les procédures en vigueur à la CEA restent certes problématiques, mais il a été reconnu que les programmes de travail étaient maintenant élaborés avec davantage de souplesse. Le Conseil a été informé que la révision du programme de travail 2004-2005 serait bientôt lancée et que les discussions démarreraient pour les années 2006-2007. Cela serait l'occasion d'exploiter les propositions examinées lors de la réunion de mise en train d'ABSA.

38. Le Secrétaire exécutif a également insisté sur la nécessité de définir une position africaine dans tous les domaines, dont la statistique, et, partant, d'élaborer un volet statistique du document du NEPAD afin de consolider les instruments appropriés pour son suivi et son évaluation.

39. En prévision de la prochaine réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV), il a souligné l'importance du partenariat entre les diverses parties prenantes des systèmes de développement de la statistique en Afrique.

## ANNEXE I :

### Recommandations

Le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique, tout en appréciant les efforts considérables déployés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour concevoir un cadre de développement de la statistique en Afrique, tel que suggéré par le Comité de l'information pour le développement, recommande ce qui suit :

1. Il faudrait, pour un meilleur inventaire des initiatives en matière de statistique qui sont en cours ou envisagées dans la région, améliorer la liste figurant dans le projet de cadre:

- a) En s'assurant qu'elle est complète;
- b) En fournissant les détails/descriptifs pertinents des initiatives, notamment les bénéficiaires, leurs calendriers, la portée géographique, le financement selon les sources et les montants, etc.

2. Les pays devraient être invités à concevoir et à mettre en œuvre des plans directeurs en matière de statistique, en tenant compte de leur propre situation. Ces plans devraient être conçus dans le but d'appuyer les initiatives, servir de guide pour le développement de l'ensemble du système statistique et faciliter la mobilisation des ressources ;

3. Les pays, les organisations sous-régionales et régionales devraient s'inspirer du cadre stratégique pour élaborer leurs propres plans directeurs en matière de statistique ;

4. Les participants, ayant noté avec une vive préoccupation que peu de pays africains sont représentés aux forums internationaux et que les points de vue de l'Afrique en ce qui concerne l'élaboration des normes, des méthodologies et des cadres internationaux ne sont guère pris en compte, recommandent ce qui suit :

- a) Avant les grands événements internationaux sur la statistique, comme la réunion de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la CEA devrait organiser des rencontres en vue de l'adoption d'une position régionale;
- b) Des groupes de travail techniques devraient être créés pour travailler sur différents sujets. La CEA coordonnerait la constitution de ces groupes de travail, en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales qui prendraient l'initiative en ce qui concerne l'organisation des travaux et la convocation des réunions dans des domaines spécifiques;
- c) Les gouvernements et les partenaires de développement sont priés de faciliter la participation des statisticiens africains aux grandes réunions internationales.

5. La communauté statistique en Afrique devrait travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs en vue de la mise en place d'un système de contrôle et de mise en œuvre des programmes de développement africains (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Objectifs du Millénaire pour le développement, etc.).

6. Les centres de formation statistique devraient être renforcés et des liens établis entre eux. Les programmes d'études devraient être revus compte tenu des problèmes de développement qui se font jour.

7. L'établissement de réseaux et le partage des informations devraient être encouragés entre les producteurs de données et les utilisateurs dans les pays, entre les organisations sous-régionales et régionales, ainsi qu'entre les donateurs et les organisations internationales à tous les niveaux;

8. Compte tenu de ce qui précède, il conviendrait d'entamer les processus de mise en place des méthodologies appropriées d'évaluation par les pairs ;

9. En ce qui concerne les questions relatives aux données sur le genre, le Conseil recommande:

- a) De réformer les systèmes statistiques nationaux (SSN) en vue d'introduire, dans le cadre de leurs services de collecte normale des données, des enquêtes régulières sur les ménages, notamment des études sur les budgets-temps, aux fins de la production de données cruciales ventilées par sexe ;
- b) D'adopter les comptes satellites de la production des ménages comme base de données pour la planification stratégique et l'analyse des politiques, dans le but de déterminer des modèles de développement plus équitables et plus durables.

Le Conseil s'est félicité du travail effectué par la CEA pour mettre en place son cadre d'action pour la statistique. En ce qui concerne les orientations stratégiques, il a également salué les mesures prises par la Direction de la CEA pour restructurer la fonction statistique, notamment dans le domaine des ressources humaines. Etant donné le cadre d'action pour la statistique et le programme de travail de la Commission, tels que présentés par la CEA, il a été recommandé:

10. Conclusion D'augmenter le nombre des membres du personnel et de doter celui-ci des diverses compétences requises.

11. De fixer à cinq (5) ans les délais requis pour la mise en œuvre de l'initiative. Celle-ci devrait être contrôlée et revue après cinq (5) ans.

12. D'inscrire dans le programme de travail de la CEA les statistiques sociales et les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement et du NEPAD.

Le programme de travail tel qu'il est présenté est exhaustif. En conséquence, il est recommandé :

13. De procéder à l'établissement d'un certain ordre de priorité.

14. Que la CEA conclut des accords avec les partenaires en vue de l'exécution du programme statistique, en tenant compte du travail déjà réalisé par ces derniers .

Même si la création par la CEA d'un Centre de données produisant des statistiques sur le développement en Afrique revêt de l'importance, il est recommandé:

15. Que la CEA aide les pays à mettre en place des bases de données socioéconomiques qui puissent ensuite être mises en réseaux.
16. Que les bases de données soient facilement accessibles et utilisables.
17. Que les questions relatives à la qualité des données soient étudiées au moment de la mise en place de ces bases de données.
18. Que la CEA mette l'accent sur l'établissement et la mise en œuvre des normes et des cadres devant garantir la cohérence des statistiques en Afrique.
19. Que les activités de sensibilisation soient assorties de messages clairs, d'objectifs, de délais et de mécanismes de partenariat pour la mise en œuvre.
20. Que la CEA coopère avec les systèmes statistiques nationaux pour la collecte, dans un cadre harmonisé, de statistiques sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement.
21. Que la CEA collabore avec les centres de formation en Afrique pour la révision des programmes, notamment :
  - a) Les statistiques officielles;
  - b) Le nouveau programme de développement, pour adapter les activités statistiques à ces programmes.
22. Que la CEA apporte aux centres de formation une aide sous la forme de matériel didactique et qu'elle organise des stages et ateliers de courte durée dans des domaines précis.
23. Que le Conseil propose que la Division chargée de la statistique soit désormais connue sous l'appellation «Division de la statistique, de l'analyse et des politiques socioéconomiques».

## **Annexe 2 :**

### Ordre du jour provisoire

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation
4. Adoption du rapport de la réunion de mise en train d'ABSA
5. Développement de la statistique en Afrique: un cadre stratégique
6. Les statistiques à la CEA : un cadre d'action
7. Programme de travail 2004-2005
8. Société de l'information et indicateurs des TIC
9. Questions diverses
  - Journée africaine de la statistique 2004
  - Proposition de thèmes et de questions à examiner lors de CODI IV
  - Questions diverses
10. Ordre du jour provisoire, date et lieu de la deuxième session d'ABSA
11. Conclusions et recommandations de la première session d'ABSA

### Annexe 3 : Liste des documents distribués

<b>Documents</b>	<b>Références</b>
Liste de documents	<b>ECA/ABSA/05/2004/E01</b>
Liste provisoire des participants	<b>ECA/ABSA/05/2004/E02</b>
Mandat d'ABSA	<b>ECA/ABSA/05/2004/E03</b>
Projet d'ordre du jour provisoire annoté	<b>ECA/ABSA/05/2004/E04</b>
Programme de travail provisoire	<b>ECA/ABSA/05/2004/E05</b>
Développement de la statistique en Afrique : un cadre stratégique (STAT-AFRICA)	<b>ECA/ABSA/05/2004/E06</b>
Les statistiques à la CEA : un cadre d'action	<b>ECA/ABSA/05/2004/E07</b>
Le programme de travail de la CEA en matière de statistique	<b>ECA/ABSA/05/2004/E08</b>
Les statistiques de la société de l'information	<b>ECA/ABSA/05/2004/E09</b>
Thèmes de la journée africaine de la statistique (1993-2003)	<b>ECA/ABSA/05/2004/E10</b>
Les thèmes de l'atelier relatifs au CODI (2001-2003)	<b>ECA/ABSA/05/2004/E11</b>
Recommandations	<b>ECA/ABSA/05/2004/E12</b>
Documents de référence	<b>ECA/ABSA/05/2004/E13</b>
Rapport de la réunion du Conseil d'administration du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique	<b>ECA/ABSA/05/2004/E14</b>
Rapport de la Commission de statistique de l'ONU	<b>ECA/ABSA/05/2004/E15</b>
Rapport de la réunion sur les statistiques de la société de l'information	<b>ECA/ABSA/05/2004/E16</b>
Rapport de l'atelier sur l'étude de SCAN-ICT	<b>ECA/ABSA/05/2004/E17</b>



**ANNEXE 4 :**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

(A INSÉRER LA LISTE DES PARTICIPANTS DE LA VERSION ANGLAISE)